

COMMUNE DE MONT-LA-VILLE



PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

Approuvé par la Municipalité de Mont-la-Ville
 le
 Le Syndic : La Secrétaire :

Soumis à l'enquête publique à Mont-la-Ville
 du au
 Le Syndic : La Secrétaire :

Adopté par le Conseil Général de Mont-la-Ville
 le
 Le Président : La Secrétaire :

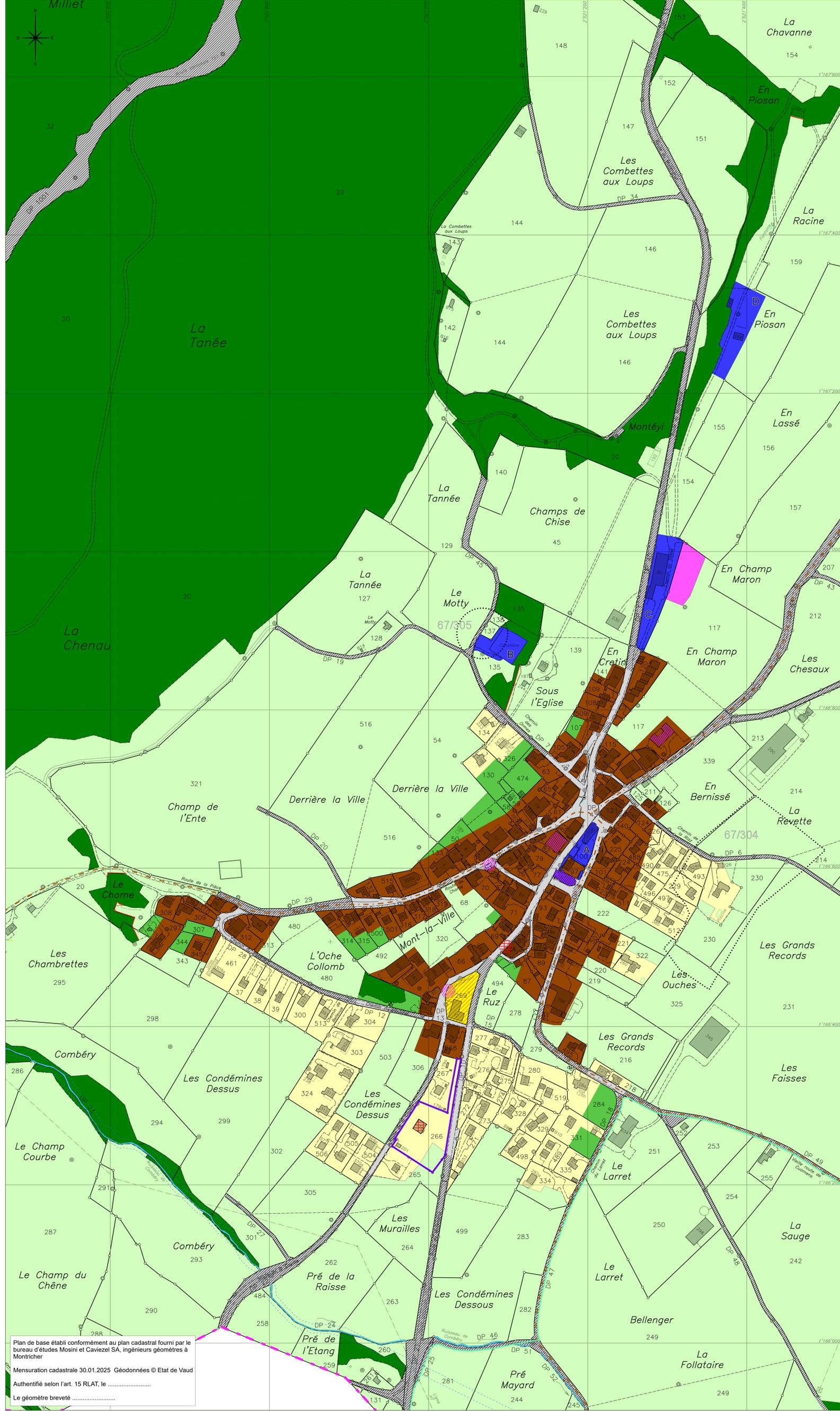
Approuvé par le Département compétent
 Lausanne, le
 La Cheffe du Département :

Entré en vigueur le

IMPACT - CONCEPT SA ENVIRONNEMENT GÉOLOGUE EAU ENERGIE	Echelle 1 : 2'000	Date	Dessin	Visa
	Format 90 x 75 cm	04.04.2022	AD	VB
		12.08.2025	JE	VB

LEGENDE DU PLAN

- Périimètre du Plan d'affectation communal (PACom)
- Affectations**
- Zone centrale 15 LAT
- Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT
- Zone mixte 15 LAT
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT
- Zone de tourisme et de loisirs 15 LAT
- Zone de verdure 15 LAT
- Zone de desserte 15 LAT
- Zone agricole 16 LAT
- Zone des eaux 17 LAT
- Zone de desserte 18 LAT
- Aire forestière statique 18 LAT selon constatation de la nature forestière (art. 24 LVLFO)
- Aire forestière 18 LAT à titre indicatif (art. 1 RLVLFo)
- Patrimoine**
- Objet classé
- Objet inscrit à l'inventaire
- Plan de classement
- Périimètre des régions archéologiques (à titre indicatif) et numéro d'identification
- Eaux**
- Espace réservé aux eaux selon l'art. 41a et b, al. 2 OEaux
- Périimètre de protection des eaux
- Mobilité douce (à titre indicatif)**
- Itinéraire à l'inventaire cantonal des chemins de randonnée pédestre



Plan de base établi conformément au plan cadastral fourni par le bureau d'études Mosini et Caviezol SA, ingénieurs géomètres à Montricher
 Mensuration cadastrale 30.01.2025 Géodonnées © Etat de Vaud
 Authentifier selon l'art. 15 RLAT, le
 Le géomètre breveté